

**Service des Ressources Humaines
Bureau de la gestion collective
des enseignants du 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Camille de MONTROND

Tél : 05.67.76.56.87
Mél : drh65grh@ac-toulouse.fr

Cité administrative Reffye
10 rue Amiral Courbet
65016 TARBES

Tarbes, le 12 mars 2026

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

s/c

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale

Objet : Mouvement complémentaire des personnels enseignants titulaires du 1er degré - Rentrée scolaire 2026

Référence :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, publiées au [BOEN spécial n° 5 du 31 octobre 2024](#)

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'EXEAT pour les personnels enseignants titulaires du premier degré au titre de la rentrée scolaire 2026.

Je vous rappelle que cette phase d'ajustement départementale est un mouvement restreint. Les capacités d'accueil étant ajustées au regard des besoins du département.

I. Dispositions générales

La participation au mouvement complémentaire est ouverte à tous les personnels enseignants du 1er degré, à l'exception :

- des professeurs des écoles stagiaires
- des agents ayant obtenu un vœu lors de la phase informatisée du mouvement interdépartemental 2026

Je vous précise que vous pouvez formuler que **3 vœux maximum**.

Les demandes seront examinées au regard des priorités légales de mutations définies dans les lignes directrice de gestion et/ou de la situation particulière des agents, en veillant au respect de l'équilibre postes-personnels du département.

II. Constitution du dossier de demande d'EXEAT

Le dossier de demande d'EXEAT doit être constitué des documents suivants :

- un courrier motivé, adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées sollicitant un EXEAT
- un courrier motivé, adressé à l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale demandant l'INEAT pour le ou les départements sollicités
- le formulaire de demande d'INEAT-EXEAT, ci joint, accompagné [des pièces justificatives](#) (annexe des LDGM du BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024)
- l'accusé de réception avec le barème final validé, dans le cas de participation au mouvement interdépartemental

La fiche de synthèse éditée par le service RH sera jointe au dossier.

III. Modalités de dépôt des demandes

La campagne du mouvement complémentaire sera ouvert **du 16 mars au 3 avril 2026 délai de rigueur.**

Il appartient à l'agent de **transmettre** le formulaire, les courriers, les pièces justificatives et le cas échéant l'accusé de réception avec le barème final, **uniquement à la DSDEN des Hautes-Pyrénées** soit :

- **par courriel** à drh65grh@ac-toulouse.fr
- **par voie postale** à l'adresse suivante :
Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées
Service des Ressources Humaines
Cité administrative Reffye
10 rue Amiral Courbet
BP 11630
65016 TARBES Cedex

Toute demande incomplète et transmise hors délai ne sera pas examinée.

IV. Résultats

Conformément au calendrier national, les résultats de la campagne du mouvement complémentaire seront communiqués au plus tard le 10 juillet 2026.

Mes services restent à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.

L'Inspectrice d'Académie
Signé

Anne MIQUEL VAL